SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971.

RAPPORT

FAIT

nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de auLégislation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1), sur la proposition de loi, modifiée PAR L'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à modifier diverses dispositions du Code rural,

> Par M. Léon JOZEAU-MARIGNÉ, Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au Journal officiel du 21 décembre 1971. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 20 décembre 1971, page 3352, 2° colonne.)

Voir les numéros :

Sénat: 1^{re} lecture, **159** (1970-1971), **4** et in-8° **1** (1971-1972). 2° lecture, **82, 99** et in-8° **44** (1971-1972). 3° lecture, **143** (1971-1972).

Assemblée Nationale: 1re lecture, 2016, 2095 et in-8° 520. 2° lecture, 2179, 2181 et in-8° 558.

Baux ruraux. — Code rural.

⁽¹⁾ Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage, vice présidents; Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli, secrétaires; Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Pierre Garet, Jacques Genton, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Edouard Le Bellegou, Pierre Mailhe, Pierre Marcilhacy, Pierre-René Mathey, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Bernard Talon, Fernand Verdeille.